



# FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

## COMITE DIRECTEUR N° 020 du vendredi 09 août 2024 à Gignac (34150)

Statut du compte rendu : Projet pour avis    Validé pour diffusion    Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
<b>Bureau Directeur</b>				
Yvan BUONOMO, Président	X			
Françoise LE TAN, Vice-Présidente			X	
Philippe GOUNEAUD, Vice-Président	X			
Rosette TRUJILLO, Trésorière	X			
Valérie NOGUET, Trésorière adjointe			X	Yvan BUONOMO
Corinne PONS, Secrétaire Générale	X			
Virginie RACLOT, Secrétaire Ajointe			X	Yvan BUONOMO
<b>Membres du Comité Directeur</b>				
Michel BLANES	X			
Eric DELEENS			X	
Paul DO			X	
Fanny EDOUARD	Visio			
Pascal FABRE			X	
Frédéric FIELDS			X	Nancy LOPES
Christophe GARNIER			X	
Nancy LOPES	X			
Philippe PRATS			X	Corinne PONS
Paul ROUSSE, Médecin			X	Rosette TRUJILLO
<b>Places Représentants</b>				
Laurent Amet (représentant des Pds de club)	Visio			
Vacant (représentant des arbitres)				
Vacant (Suppléant)				
Vacant (représentante des joueuses)				
Vacant (suppléante)				
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
	8		10	5 pouvoirs

.....

13 membres sont présents ou représentés / 19 en exercice.  
1 invitée : Virginie Jenté -secrétaire administrative de la Fédération.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H00 en rappelant l'ordre du jour de la réunion.

.....

Mme Mandy DA CONCEICIAO est déclarée démissionnaire des membres du comité directeur.  
(Réunions Comité directeur n°017-018 et 019) conformément au règlement intérieur de la FFJBT

**VOL-I - Art 9-2 :** Tout membre absent, à plus de 3 séances consécutives du Comité Directeur, sans excuse préalable, est déclaré démissionnaire d'office.

## Ordre du jour de cette réunion :

- 1/ Approbation du compte rendu réunion Comité Directeur n° 019
- 2/ Bilan démonstration Jeu de Balle au Tambourin à Paris lors des JO.
- 3/ Championnat de France en salle 2025
- 4/ Point Commission de Discipline (ref question diverse a)
- 5/ Etude de la proposition de Laurent AMET (schéma du Championnat de France en salle adulte).
- 6/ Questions diverses
  - a/ sélections équipes de France/comportement inapproprié lors des finales de la Coupe de France
  - b/contrôle fiscal
  - c/imprimante France Tambourin
  - d/Point sur la recherche de sponsors
  - e/ Courrier ligue paca concernant le Championnat Ligue Occitanie

.....

### 1/ Approbation du compte rendu réunion Comité Directeur n° 019

Une demande de modification a été demandée par mail du paragraphe ci-dessous :

Conformément à la convention signée avec la FFJBT, le sélectionneur de l'équipe – 16 ans garçon, M Frédéric GOUNEL a proposé un programme et un budget prévisionnel pour un stage de 5 nuitées à Monceaux sur Dordogne en amont des phases finales de la Coupe de France.

Proposition de remplacement :

« La convention signée avec la FFJBT ne prévoit pas de journée ou de stage de cohésion. Cependant, le sélectionneur... »

M Philippe GOUNEAUD souhaite apporter plusieurs modifications au compte-rendu. Il enverra ses propositions prochainement pour discussion à la prochaine réunion du Comité Directeur.

Décision :

Le compte rendu du Comité Directeur n°019 sera soumis à approbation lors de la réunion Cdn°021.

## 2/ Bilan démonstration Jeu de Balle au Tambourin à Paris lors des JO.

### Bilan financier Déplacement Club France 2024.

		Débit
22.01.2024	<b>Repérage Site (YBUONOMO et CPONS)</b>	
	Billets SNCF	176.00 €
	Parking (2jours)	48.33 €
	Hébergement	165.50 €
	Restauration	34.73 €
	péage	3.20 €
		<b>427.76 €</b>
dep JO	train aller 8 personnes	360.00 €
	train retour 8 personnes	688.00 €
	hébergement 2 nuitées pour 8 pers	649.09 €
	taxe de séjour	11.20 €
	petits-déjeuner 2 X 8pers	130.91 €
	taxi	800.00 €
	Tambourins et balles	130.00 €
	restaurant Marius 06/08/2024	140.40 €
	restaurant le bureau 07/08/2024	192.00 €
		<b>3 957.12 €</b>

La FFJBT était présente au Parc de la Villette le mercredi 7 août 2024 à l'occasion des Jeux Olympiques à Paris.

De nombreuses personnes étaient présentes (près de 500) pour essayer le Sport Tambourin.

Ce fut une journée riche en émotions et en rencontres.

La Fédération remercie Mme Nadège CHARLES et M Patrice CHARLES. d'avoir composé et accompagné une sélection de 6 sportives féminines (Cassandra GUIGON, Léa POULAIN, Lily DEZORD, Léane LAVAUD, Laure PENAS PELLICER, Maylis FAURE) pour représenter notre discipline sur ce magnifique évènement.

Une vidéo sera prochainement disponible sur le site <https://www.sportenfrance.com/playlists/ajouterecemment> vendredi soir ou samedi dans la journée pour visionner le reportage sur le Tambourin qui sera disponible dans les vidéos ajoutées récemment.

Sport en France est une chaîne de télévision française du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) créée en 2019 et éditée par Media365. Sport en France a pour but de diffuser gratuitement des sports méconnus ou peu mis en valeur auprès du grand public à la télévision et en numérique. La chaîne est suivie en moyenne chaque mois par près d'un million de téléspectateurs.

### **3/ Championnat de France en salle 2025**

#### **1<sup>er</sup> plateau :**

Région Haut de France

1 et 2 février 2025

#### **2<sup>ème</sup> plateau**

Région Occitanie

15 et 16 février 2025

#### **3<sup>ème</sup> plateau**

Région Provence Alpes Côtes d'Azur

1 et 2 mars 2025

### **4/ Point Commission de Discipline**

*Championnat de France en Extérieur - 1<sup>ère</sup> phase*

➤ Le président de la Commission de Discipline M AMALOU Christian a accusé bonne réception des sanctions (cartons joueurs) durant la première phase du Championnat de France en extérieur. Il a informé la Fédération que l'organe disciplinaire ne souhaite pas poursuivre les personnes en question.

### **5/ Etude de la proposition de Laurent AMET (schéma du Championnat de France en salle adulte).**

Ce point est ajourné et reporté à la prochaine réunion du Comité Directeur afin d'avoir un plus grand nombre de participants.

### **6/ Questions diverses**

*a/ Comportement inapproprié d'un joueur lors des phases finales de la Coupe de France 2024.*

- Il a été rapporté qu'un joueur évoluant en série de Nationale 1 masculine au sein du Club de Gignac (34) a eu un comportement inapproprié sur l'aire de jeu lors des phases finales de la Coupe de France à Monceaux sur Dordogne le 28 juillet dernier. Ce joueur a fait le tour du terrain en tenue d'Adam après la victoire de son club. Lors de cet incident, des officiels étaient présents (notamment le Maire de Monceaux). Sur place, aucune remarque ne lui a été faite car cette action précédait la remise des récompenses.

Décision :

Les membres du bureau directeur élargi (bureau directeur + présidents des Commissions FFJBT) décident de mandater l'organe disciplinaire pour statuer sur cette affaire et désignent la secrétaire administrative de la FFJBT Mme Virginie Jenté pour instruire cette affaire.

➤ Nationale 1 masculine finales Cazouls d'Hérault-Cournonterral le 11/08/2024

La Commission Juges et Arbitres informe des réserves d'avant et après match de cette rencontre et a demandé à la secrétaire administrative des rapports détaillés suite à la faible visibilité des réserves sur la feuille de match.

Décision :

Les membres du bureau directeur élargi (bureau directeur + présidents des Commissions FFJBT) décident de mandater l'organe disciplinaire pour statuer sur cette affaire.  
Ils désignent la secrétaire administrative de la FFJBT, Mme Virginie Jenté pour instruire cette affaire si les rapports demandés confirment les propos des membres du comité directeur présents sur place.

b/ Point sur la recherche de sponsors

A ce jour, trop peu de bénévoles sont à la recherche de sponsors.

Décision :

Aucune prise de décision

c/ Contrôle fiscal

Faisant suite à la proposition de rectification de l'administration fiscale, et étant donné que celle-ci est indiscutable, la FFJBT ne contestera pas les montants réclamés. Elle doit maintenant attendre de recevoir la notification de paiement pour pouvoir demander un échelonnement et, éventuellement, l'annulation ou la réduction des pénalités.

La régularisation à opérer s'effectue sur les trois dernières années plus les 5 premiers mois de 2024

Vous trouverez ci-dessous le tableau synthétique du rappel de TVA :

	Total des achats (AIC)	Montant de la TVA à rappeler
2020 (pour information)	14 678	
2021	30 523	5087,17 €
2022	32 274	5379 €
2023	41 747	6957,53 €
TOTAL	119 222	17 424 €

Pour la période du 01/01/2024 au 31/05/2024, selon les éléments fournis, le montant des achats concernés est de 18060 € HT, soit une TVA de 20% à payer = 3612 €.

D'une manière générale, une déclaration mensuelle des opérations devra être faite avant le 25 du mois suivant.

De plus, la Fédération est également sollicitée depuis plusieurs mois par plusieurs personnes de la Région PACA à qui l'administration fiscale réclame des justificatifs, notamment au sujet de leur implication dans le bénévolat du Sport-Tambourin.

#### *d/ Imprimante France Tambourin*

Suite au Contrôle fiscal, l'ouverture d'un crédit pour l'achat de l'imprimante de France Tambourin, est suspendue.

2 propositions pour procéder à cet achat avant que le matériel actuel soit définitivement en panne :

- Mise en place d'une cagnotte en ligne pour récolter des fonds afin d'investir dans une nouvelle imprimante.
- Solliciter les clubs et instances pour demander une avance de trésorerie contre un remboursement en matériel ultérieurement.

#### Décision :

*Les membres du comité directeur n'ont pas voté ni pris de décisions pour donner suite à ces 2 propositions.*

#### *e/ Courrier du Club des Pennes Mirabeau concernant le Championnat Ligue Occitanie (Philippe GOUNEAUD)*

Le club des Pennes Mirabeau déplore une modification des règles pendant le déroulement du Championnat de Ligue Occitanie notamment concernant les lieux de rencontres. En effet, alors que durant la première phase du Championnat, les rencontres se jouent à domicile ou chez l'adversaire, pour la deuxième phase, la Ligue Occitanie a décidé que toutes les rencontres auraient lieu en Occitanie.

#### Décision :

*Courrier à la Ligue Régionale Occitanie pour demander que leurs règlements nous soient envoyés afin que la FFJBT puisse étudier et /ou valider ces documents (ref Comité Directeur n°019)*

#### *f/ Sélections équipes de France*

La convention mise en place par l'ancienne commission Haut- Niveau ne répond pas aux réglementations gouvernementales. Par conséquent, possibilité de pénalisation pour la FFJBT.

La comptable de la FFJBT, Mme BEUGNET a alerté sur la non-conformité des défraiements liés aux activités des équipes de France.

- Remboursement uniquement des séjours sportifs spécifiques (déclaration obligatoire) et valable uniquement sur un séjour ou projet sportif de perfectionnement de notre discipline non-loisirs. Bien entendu, les séjours doivent être au préalable approuvés par la FFJBT et rentrer dans le budget qu'elle aura établi.
- Le défraiement des bénévoles est limité à 170 euros pour un projet par convention et limité à 5 projets annuels.

Décision :

*Modification de la convention des sélectionneurs pour répondre aux directives gouvernementales avec validation des juristes du CNOSF.*

\*Non-présence des sélectionneurs ET/OU des joueurs (ses) sur la totalité de l'évènement.

La convention stipule l'obligation pour les sélectionneurs et les sportifs d'être présents sur toute la durée de la manifestation (notamment cérémonie d'ouverture et cérémonie de clôture)

Quelle sanction si un sportif ou un sélectionneur est absent ?

Décision :

*Prévoir des sanctions dans la future convention*

*g/ Problèmes démissions*

date demande	Nom, Prénom	Club Saison 2023-2024	état demande
01.07.2024	Mzoughi Mazl	Les Pennes Mirabeau	non signée

Le joueur informe qu'il n'est pas redevable d'une facture auprès du club des Pennes Mirabeau.

M Philippe GOUNEAUD, Président du club des Pennes Mirabeau confirme et informe qu'il pensait avoir envoyé le formulaire de démission.

*h/ Communication*

➤ **Inauguration terrain Intercommunal de la Vallée de l'Hérault**

La FFJBT a pris connaissance de la programmation d'une équipe de France jeunes alors que le Président du club de Gignac (34), M Bernard BARRAL avait informé la FFJBT qu'il n'y aurait qu'une sélection de joueurs et joueuses Français (es) et Italien (nes) mais pas d'équipes de France (ref compte-rendu comité directeur n°018).

L'annonce de la participation de l'équipe de France jeunes ayant déjà été annoncée aux joueurs, aux parents et à la CCVH, la Fédération a été contrainte de rédiger une convention dans la précipitation à la lecture du programme de l'Inauguration du terrain intercommunal de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault. Par conséquent, la communication a été diffusée sans le logo de la FFJBT.

- Le club des Pennes Mirabeau (représenté par Mme Nancy LOPES) demande l'autorisation de recevoir les équipes de France jeunes et que ces dernières puissent jouer sous les couleurs des équipes de France.

Réponse Fédérale :

*Le Club des Pennes Mirabeau doit effectuer une demande détaillée par écrit au secrétariat de la FFJBT afin qu'une convention soit rédigée pour convenir des modalités de participation (conformément au règlement intérieur de la FFJBT vol I article 1-4).*

- Mme Nancy LOPES déplore le courrier en recommandé reçu par les parents de l'équipe de France jeune (-16 ans) au sujet de la demande de stage cohésion à Monceaux sur Dordogne.

Réponse Fédérale :

*Les membres du bureau de la FFJBT informent que le courrier en question était une obligation afin de dégager la FFJBT de toutes responsabilités en cas d'accident.*

*Pour rappel cette proposition de stage avait été refusée pour non-conformité aux directives gouvernementales (ref compte rendu réunion comité directeur n°019).*

*La communication envoyée aux parents exposant le programme de ce stage a été envoyée sans l'approbation de la FFJBT et sur un document falsifié.*

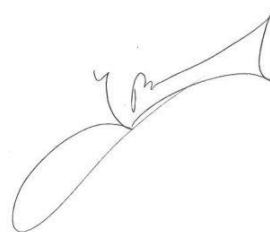
• **Droit de réponse – Compte rendu Comité directeur n°019**

Mme Lopes Nancy demande un droit de réponse au sujet de la réclamation du Club de St Pons de Mauchiens concernant les différends avec l'équipe féminine (H2F).

Elle précise que de nombreuses dates ont été proposées sans retour positif de l'équipe féminine de St Pons de Mauchiens.

**Secrétaire Générale**  
**Corinne PONS**

**Le Président**  
**Yvan BUONOMO**



Document transmis à :

*Tous les membres du Comité Directeur.*

*Tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*

